



## Prime 13 ème mois et avenant au contrat

Par **fatim64**, le **25/02/2011** à **01:30**

Bonjour,  
je vous expose mon problème.  
je suis intérimaire depuis juin 2010 en contrat jusqu'en décembre 2011;

Sur mon premier contrat il est écrit deux mentions qui s'opposent, la première "13ème mois inclus dans le taux horaire" et la seconde "13ème mois versé en fin de mission". bon j'avoue ne pas mettre penché sur le sujet plus que ça au début de la mission. sur la fiche de paie il y a juste une ligne heures normales avec le taux de 11,26 € mais nulle part 13ème mois. avec des collègues intérimaires on en a conclu que cela voulait dire que c'était payé en fin de mission.

on a donc contacté notre agence intérim qui nous a donné plusieurs versions nous balançant de service en service. une fois celui-ci était versé à la fin de la mission, une fois en janvier et en juin et enfin la dernière version c'est qu'elle serait incluse dans le taux horaire. devant nos questions incessantes nous avons reçu récemment un avenant au contrat avec écrit taux horaire 10€ et des poussières et une nouvelle ligne prime 13ème mois 0,88€ et toujours les deux mentions contradictoires. je n'ai pas encore reçu ma fiche de paie pour vérifier si celle-ci avait également été modifiée.  
je n'ai pas retourné le fameux avenant signé.

ma question est donc la suivante:

mon employeur a t il le droit de prétendre que la prime est incluse dans le taux horaire sans spécifié une ligne prime 13ème mois sur la fiche de paie?  
a t il le droit également de réduire le taux horaire en cours d'exécution du contrat et y ajouter prime 13ème mois?  
peut on demander le paiement de la prime qui ne figurait pas sur les précédents bulletin de

paie?

merci pour vos réponses.